

Y a-t-il trop de parlementaires en France ?

R. GODEFROY & N. KLEIN (HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/IDEES-DEBATS/CERCLE/AUTEURS/?ID=81142) / Professeurs à l'Université de Montréal | Le 13/08 à 16:52

LE CERCLE / POINT DE VUE - Alors que le gouvernement prévoit de réduire de 30 % le nombre de députés et de sénateurs, la comparaison entre la France et les autres pays non-autocratiques montre qu'il n'existe pas de "nombre idéal" de parlementaires.

Le 4 avril, le gouvernement a dévoilé ses propositions concernant la réforme des institutions. Outre l'interdiction du cumul des mandats dans le temps, ces propositions modifieraient notamment les modalités de la représentation parlementaire de la Nation, en réduisant de 30 % l'effectif du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Est également prévue pour cette dernière une modification du mode de scrutin pour 15 % de ses effectifs, qui seraient dorénavant élus au scrutin proportionnel. Dans un article à paraître dans la revue "Economic Inquiry", nous avons mené une **analyse comparative** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_analyse-comparative.html#xtor=SEC-3168) des caractéristiques quantitatives des institutions parlementaires de 74 pays non-autocratiques à travers le monde, analyse dont certains éléments pourraient éclairer le débat actuel sur la réforme du parlement français voulue par le gouvernement.

Le nombre de parlementaires

Plus la population d'un pays est grande, plus il aura tendance à avoir un Parlement plus grand. Ceci n'a rien de surprenant, même si on constate que cette relation n'est pas proportionnelle. Ainsi, un pays deux fois plus grand qu'un autre aura en moyenne un parlement qui est moins que deux fois plus grand. En effet, les pays semblent suivre le précepte d'un des "Pères Fondateurs" américains, James Madison (dans le Federalist No. 10), selon lequel le nombre de parlementaires par habitant devrait être plus élevé dans les petits pays que dans les grands. Nous pouvons estimer cette relation entre la population et la taille

du parlement dans les pays non-autocratiques employant un mode de scrutin non proportionnel. Ainsi, nous prédirions qu'un pays imaginaire dont la population s'élèverait à 70 millions d'habitants aurait un parlement entre 400 et 600 membres.

S'il est vrai que la réforme proposée ferait de la France l'un des pays d'Europe avec le moins de parlementaires par habitant (comme ce fut noté, par exemple, par les Décodeurs du "Monde" le 4 avril), dès lors qu'on prend en compte la relation sous-proportionnelle entre la population et la taille du parlement, force est de constater que la réduction proposée du nombre de parlementaires de 925 à 648 rapprocherait sensiblement la France de la moyenne internationale.

Le mode de scrutin

Notre analyse suggère également que le mode de scrutin et la taille d'un parlement constituent des questions foncièrement reliées entre elles. En effet, la taille des parlements semble suivre des règles différentes selon que le pays emploie un mode de scrutin proportionnel ou non.

Pour faire simple : dans les pays qui élisent leur parlement au scrutin proportionnel, la fragmentation partisane du paysage politique n'a pas d'impact sur la taille de leur parlement; dans les autres pays, par contre, celle-ci a tendance à augmenter la taille du parlement.

Donc, plus le paysage politique est dominé par un grand nombre de petits partis plus, à population égale, le parlement d'un pays donné sera grand, mais seulement si ce pays emploie un mode de désignation non proportionnel de ses parlementaires. Pour un pays de 70 millions d'habitants, le nombre de parlementaires prédit serait entre 390 et 440, si tout le parlement était élu au scrutin proportionnel.

Le bicamérisme

Notre analyse suggère qu'alors que les pays plus peuplés ont davantage tendance à avoir un parlement bicaméral, le nombre total de parlementaires n'est, à population égale, pas plus élevé dans les pays bicaméraux. En outre, en moyenne dans les systèmes bicaméraux, la taille relative d'une chambre correspond à son **poids relatif** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_poids-relatif.html#xtor=SEC-3168) dans les prises de décisions.

La réforme proposée par le gouvernement laisse inchangée la taille relative de l'Assemblée nationale et du Sénat, suggérant que la réforme devrait laisser intact l'équilibre actuel entre les deux Chambres du Parlement. Elle se distingue en cela de la réforme proposée par le gouvernement italien et rejetée par le peuple à la faveur d'un referendum à la fin de l'année passée, qui visait à réduire et la taille et le poids du Sénat italien.

Même si l'analyse précédente est positive et non normative, elle devrait néanmoins inciter les partisans d'un nombre de parlementaires supérieur à celui de pays comparables à la France, à justifier cet écart.

Vous aussi, **partagez vos idées** avec les lecteurs des Echos

[JE CONTRIBUE \(HTTP://LECERCLE.LESECHOS.FR/CONTRIBUTION\)](http://lecercle.lesechos.fr/contribution)